



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le onzième jour d'octobre deux mille onze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

Sont également présents :

M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
M. Christian Pelletier, responsable des opérations terrain TNO
M^{me} Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 20 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7230-10-2011 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7231-10-2011 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2011

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 a été courriellé à chacun des maires le 5 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7232-10-2011 TNO

Approbation listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes en modifiant la 4^e ligne de la 3^e colonne, intitulée *Raison*, des *Comptes à payer* :

Comptes à payer, pour un total général de 13 932,66 \$

Comptes payés, pour un total général de 50 481,49 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

BUDGET 2012

DISCOURS DU BUDGET 2012 DES TNO DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Comme le stipule l'article 955 du *Code municipal du Québec*, M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, fait rapport sur la situation financière des Territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie.

États financiers 2010 et rapport de l'auditeur indépendant

Sur le plan du sommaire des résultats, une analyse des états financiers pour l'exercice 2010 révèle un excédent de 240 097 \$. Au total, le surplus accumulé s'élève, au 31 décembre 2010, à 379 403 \$. Le rapport de l'auditeur indépendant mentionne que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects considérables, une image fidèle de la situation financière des Territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2010.

Budget 2011

En 2011, un budget équilibré avait été prévu et les dépenses de même que les revenus des TNO de la MRC sont établis à 283 700 \$.

Les dépenses visent généralement à répondre à assumer les coûts de gestion, maintenir le bon état des infrastructures et offrir des services municipaux aux résidents des TNO de la MRC.

En 2011, la MRC a bénéficié d'un projet *Fonds d'aide au développement des territoires* (FADT) qui a permis d'effectuer des travaux d'aménagement et d'amélioration surtout dans les zones habitées des TNO de la MRC, soit à Cap-Seize.

La subvention découlant du *Programme de mise en valeur intégrée* d'Hydro-Québec a permis de compléter le projet d'agrandissement et d'amélioration du bâtiment de la salle des loisirs en 2011. Il reste à compléter l'aménagement de la patinoire extérieure.

Prévisions budgétaires 2012

En 2012, la MRC prévoit améliorer la route Saint-Bernard-des-Lacs.

Le budget des TNO de la MRC sera adopté le 12 décembre 2011.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Judes Landry, maire de Cap-Chat, donne avis par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement pour l'adoption du budget 2012 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Judes Landry, maire de Cap-Chat

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, donne avis par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, coût des services pour l'année 2012*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO 7233-10-2011 TNO

Soumission retenue *Aménagement d'une nouvelle patinoire extérieure au centre des loisirs de Cap-Seize*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé, pour une seconde fois, un appel d'offres, sur invitation, pour l'aménagement d'une nouvelle patinoire extérieure au centre des loisirs de Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT QUE six entrepreneurs ont été invités à soumissionner les travaux pour aménager cette nouvelle patinoire, soit :

- Sablière et Déneigement Lafontaine inc.
- Les Entreprises Roy, Duguay & Ass.
- Excavation Michel Pelletier
- Maçonnerie Jean-Pierre Chenel inc.
- Marcel Pelletier
- Gestion A.J.

CONSIDÉRANT QU'un seul d'entre eux a répondu à l'appel d'offres, soit Sablière et Déneigement Lafontaine inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur de la firme Dessau inc., M. Stéphane Fournier, recommande d'accepter la soumission ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retienne la soumission de Sablière et Déneigement Lafontaine inc., au coût de 63 727,00 \$, plus taxes, pour aménager une nouvelle patinoire extérieure au centre des loisirs de Cap-Seize.
2. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, à signer un contrat avec Sablière et Déneigement Lafontaine inc. à cet effet.

Le vote est demandé par Mme Micheline Pelletier.

	Pour	Contre
Judes Landry, maire de Cap-Chat	x	
Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts		x
Claudette Robinson, maire de La Martre		x
Jovette Gasse, maire de Marsoui	x	
Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude	x	
Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre	x	
Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	x	
Résultat	5	2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7234-10-2011 TNO

Mandat à la firme Dessau inc. pour la surveillance des travaux d'aménagement d'une patinoire extérieure

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a retenu la soumission de Sablière et Déneigement Lafontaine inc. pour exécuter les travaux d'aménagement de la nouvelle patinoire extérieure au centre des loisirs de Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT QUE Sablière et Déneigement Lafontaine inc. devra respecter le devis à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate la firme Dessau inc. pour surveiller l'exécution des travaux d'aménagement de la nouvelle patinoire extérieure au centre des loisirs de Cap-Seize. Le tout pour un coût total de 800 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7235-10-2011 TNO

Modification à la *Fiche d'initiative* du *Programme de mise en valeur intégrée* d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE l'on doit apporter une modification à la *Fiche d'initiative* du projet *Amélioration des infrastructures de loisirs sur le TNO (Cap-Seize)* du *Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)* d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de la nouvelle patinoire extérieure au centre des loisirs de Cap-Seize ont été reportés ;

CONSIDÉRANT QUE la date de fin des travaux inscrite sur la *Fiche d'initiative* est le 27 septembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande à Hydro-Québec de reporter la date de fin des travaux pour le projet *Amélioration des infrastructures de loisirs sur le TNO (Cap-Seize)* du *Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)* d'Hydro-Québec au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROUTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 7236-10-2011 TNO

Soumission retenue entretien hivernal de la route Saint-Joseph-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel d'offres, sur invitation, pour l'entretien hivernal de la route Saint-Joseph-des-Monts d'une longueur approximative de 1.9 km pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE deux entrepreneurs ont déposé une soumission pour les travaux d'entretien hivernal de la route Saint-Joseph-des-Monts, soit :

- Les Entreprises T.M.J. inc., au coût de 4 400 \$, plus taxes, par année
- Sablière et Déneigement Lafontaine inc., au coût de 4 900 \$, plus taxes, par année

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. retienne la soumission de Les Entreprises T.M.J. inc., au coût de 4 400 \$, plus taxes, par année, pour effectuer l'entretien hivernal de la route Saint-Joseph-des-Monts pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 ;
2. mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, à préparer et signer un contrat avec Les Entreprises T.M.J. inc. à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7237-10-2011 TNO

Soumission retenue entretien hivernal de la route Saint-Bernard-des-Lacs

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel d'offres, sur invitation, pour l'entretien hivernal d'une portion de la route Saint-Bernard-des-Lacs, à partir de la jonction de la route 299 jusqu'à une distance de 100 m dépassant la résidence portant le numéro d'immeuble 17, pour l'année 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE trois entrepreneurs ont été invités à soumissionner les travaux d'entretien hivernal de la route Saint-Bernard-des-Lacs, soit :

- Sablière et Déneigement Lafontaine inc.
- Les Entreprises T.M.J. inc.
- M. Marco St-Laurent

CONSIDÉRANT QUE deux d'entre eux ont répondu à l'appel d'offres, soit :

- Sablière et Déneigement Lafontaine inc., au coût de 4 557 \$, taxes incluses
- M. Marco St-Laurent, au coût de 4 900 \$, taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retienne la soumission de Sablière et Déneigement Lafontaine inc., au coût de 4 557 \$, taxes incluses, pour effectuer l'entretien hivernal de la route Saint-Bernard-des-Lacs pour l'année 2011-2012;
2. mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Renée Deschênes, à préparer et signer un contrat avec Sablière et Déneigement Lafontaine inc. à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7238-10-2011 TNO

Travaux de réfection route Saint-Joseph-des-Monts par Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a effectué des travaux pour construire la ligne 230 kV Goémon-Mont-Louis-Gros-Morne sur la route Saint-Joseph-des-Monts, dans les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces travaux réalisés par Hydro-Québec, des problèmes d'érosion sont survenus sur cette route ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC a demandé une étude préliminaire à une firme d'ingénieurs afin d'établir les travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7182-09-2011 TNO adoptée le 12 septembre 2011 par le conseil des maires de la MRC demandant à Hydro-Québec de payer la facture de la firme d'ingénieurs engagée pour cette étude;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a pas donné suite à la demande incluse à la résolution numéro 7182-09-2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le responsable des opérations terrain, M. Christian Pelletier, à faire les démarches pour obtenir un rapport d'expertise d'une firme d'ingénieurs permettant d'évaluer les travaux requis pour régler les problèmes d'érosion le long de la route Saint-Joseph-des-Monts (empierrement) et les coûts qui y sont reliés ;
2. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à réclamer le coût de l'expertise à Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7239-10-2011 TNO

Demande d'aide financière de la Fabrique de Cap-Seize

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a révisé sa position en regard de la demande d'aide financière déposée par la Fabrique de Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière servira à des travaux de réfection du plancher de l'église de Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 7187-09-2011 TNO à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 7187-09-2011 TNO titrée *Demande d'aide financière de la Fabrique de Cap-Seize* par celle-ci ;
2. accorde une aide financière de 4 000 \$ à la Fabrique de Cap-Seize pour les travaux de réfection du plancher de l'église, lequel montant sera pris dans le surplus accumulé des TNO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7240-10-2011 TNO

Lampadaire situé face à la résidence au 721, route du Parc, à Cap-Seize

CONSIDÉRANT la demande de citoyens demeurant au 721, route du Parc, à Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à enlever le lampadaire situé en face de leur résidence ;

CONSIDÉRANT QUE ces résidents affirment que la lumière les dérange ;

CONSIDÉRANT QUE ce lampadaire a été installé, à cet endroit, pour la sécurité des gens qui y circulent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne peut compromettre la sécurité des gens ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE refuse d'enlever le lampadaire situé en face de la résidence au 721, route du Parc, à Cap-Seize.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7241-10-2011 TNO

Appel d'offres pour obtenir les services d'une firme de comptables

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit mandater une firme de comptables pour la vérification comptable des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut obtenir, également, des services-conseils au cours de cette période ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à préparer un cahier des charges pour obtenir les services d'une firme de comptables, selon les besoins identifiés précédemment, pour l'exercice financier 2011 ;
2. autorise la procédure d'appel d'offres, sur invitation, auprès de diverses firmes de comptables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7242-10-2011 TNO

Formation *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, inspecteur régional

CONSIDÉRANT la formation *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)* donnée par Urba Solutions;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est personnalisée et qu'elle génère des coûts de formation plus abordables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise l'inspecteur régional, M. Dan Michel Lévesque, à assister à la formation *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)*, d'une journée, à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JUDES LANDRY, il est résolu de lever la séance à 19 h 40.

Allen Cormier, préfet

Renée Deschênes
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du «Code municipal du Québec».

